

LES
TERRASSES
DU
Rec Audié
SALLÈLES-D'AUDE



PAPE N°7 – PROGRAMME DES TRAVAUX



MAITRE D'OUVRAGE

HECTARE
3 AVENUE DE LA COUPE
11 100 - NARBONNE
Tél : 04 68 33 01 02



MAITRE D'OEUVRE

OPALE
ZA LA PLAINE
11 300 - CURNANEL
Tél : 04 68 69 20 21



GEOMETRE EXPERT

GEO SUD OUEST
CENTRE D'AFFAIRES St CRESCENT
11 100 - NARBONNE
Tél : 04 68 32 17 91



ARCHITECTE

TRAM ARCHITECTE
JEFFREY CARDOT / ARCHITECTE D.P.L.G
20 RUE PAUL LOUIS COURIER
11 100 - NARBONNE



BUREAU D'ETUDES HYDRAULIQUE

BET EVE
42 ALLEE D'IANA
11 000 - CARCASSONNE
Tél : 06 31 84 89 89

PREAMBULE

Le maître d'ouvrage, HECTARE SA, projette la création d'un lotissement dénommé « Les terrasses du Rec Audié » comprenant 8 lots sur la commune de Salleles d'Aude.

Ce projet comprend la réalisation :

- De 8 lots destinés à la construction individuelle
- L'aménagement d'un trottoir, de stationnement et de plantations
- La réfection du revêtement de la chaussée existante au droit de l'opération et la réalisation d'un plateau ralentisseur travaux
- Des travaux de viabilisation de tous les lots

L'accès sera rendu possible depuis l'avenue de saint Cyr

Ce programme de travaux précise les principes généraux portant sur la réalisation des équipements d'infrastructure relatifs à l'aménagement de ce projet.

Les surfaces, tout élément de cotation mentionné et la position des branchements de chaque lot sur les divers plans annexés à la présente demande sont donnés à titre indicatif.

L'ensemble des ouvrages du présent programme des travaux devra être respecté à la réalisation, sauf si des contraintes techniques ou pragmatiques s'y opposent lors de l'exécution du chantier. Dans ce cas, les modifications apportées devront faire l'objet d'une consultation pour validation auprès des services compétents (mairie, intercommunalité, service de l'état), sans faire l'objet d'un modificatif du permis d'aménager. (Ex : positionnement et nombre de candélabre en fonction du modèle retenu par la Commune).



I - TERRASSEMENTS

D'une manière générale les travaux de terrassements comprendront :

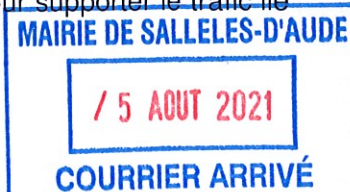
- ✍ Le débroussaillage et le nettoyage du terrain et des abords si besoin
- ✍ Les terrassements en pleine masse pour l'exécution des trottoir, parkings et espaces verts.
- ✍ Les plates-formes d'implantation des habitations seront réalisées ultérieurement par les acquéreurs de chaque parcelle, ainsi que leur accès depuis la voie principale, les stationnements privatifs non clos sont réalisés par l'aménageur

II- VOIRIE (Pièce PA8-B)

La chaussée devra tenir compte de la résistance mécanique nécessaire pour supporter le trafic lié à l'occupation du projet.

Les aménagements projetés présenteront les caractéristiques suivantes :

- ✍ Chaussée existante : réfection du revêtement
- ✍ Trottoir : un trottoir de 1,50m de large est prévu en bordure des lots
- ✍ Stationnement : Le projet prévoit l'aménagement de 8 places de stationnements longitudinales en bordure de la rue existante
- ✍ Chaque lot disposera de deux emplacements pour stationnement privatif de 5m x 5m (PPNC) dont le positionnement est imposé.



	Stationnement visiteurs	Trottoir *	Stationnement PPNC *
Couche de surface	Enrobés – Ep 5cm	Béton désactivé – Ep 10 cm ou enrobés - Ep 4 cm	Graves Non Traitées 0/20 – épaisseur = 0.10
Couche de base	Graves Non Traitées 0/20 – épaisseur = 0.15 m	–	–
Couche de fondation	Graves Non Traitées 0/80 – épaisseur = 0.30 m	Graves Non Traitées 0/20 – épaisseur = 0.25	–
Pente transversale	Dévers 2%	Dévers 1.5%	Dévers 1.5%

* Le dimensionnement est donné à titre indicatif et pourra être modifié suivant les préconisations de l'étude géotechnique.

La plateforme voirie sera soutenue en limite extérieure par une fondation, qui pourra être utilisée par la suite comme assise de clôture. Cette limite sera matérialisée par un rang d'agglos semi-allégé 20x20 sur la base d'une fondation 40x40.

« Les constitutions de chaussée ci-dessus définies pourront être modifiées en fonction de l'étude d'exécution au profit d'une structure au moins équivalente »

III - RESEAUX HUMIDES : (Pièce PA8-C)

III.1. ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement sera de type séparatif. Il sera réalisé conformément au plan annexé et suivant les recommandations du fascicule 70 du CCTG complété des investigations complémentaires et concertations avec le service technique gestionnaire concerné.

III.1.1. Assainissement - Eaux Pluviales :

↳ Superficie imperméabilisée par les lots :

Les parties privatives devront faire l'objet d'une rétention à la parcelle. Ainsi, en compensation de l'imperméabilisation des sols liée à la construction, l'acquéreur devra maîtriser le débit et l'écoulement de ses eaux pluviales conformément à l'étude hydraulique jointe au dossier Permis d'Aménager.

Une notice hydraulique réalisée par un bureau d'étude devra donc être fournie dans le cadre du dossier d'instruction du permis de construire. La réalisation de cette rétention à la parcelle sera à la charge de l'acquéreur et impérative pour l'obtention de la conformité de la construction du pétitionnaire.

↳ Superficie imperméabilisée par la voirie :

Des grilles avaloirs assureront la collecte des eaux de ruissellement de la voirie existante et des trottoirs et stationnement créés. Ces ouvrages seront raccordés au fossé existant qui sera busé sous le trottoir. Le schéma de principe de ces ouvrages est figuré sur le plan PA 8-B joint.

III.1.2. Assainissement – Eaux Usées :

Nature des travaux :

Les travaux consisteront à raccorder les effluents générés par les futures constructions au réseau d'assainissement existant sur l'avenue de Saint Cyr comme indiqué sur le plan PA 8-C.

Au droit de chaque lot et en limite de propriété, une boîte de branchement sera disposée et raccordée au réseau principal.

Avant tout commencement des travaux, l'entreprise chargée de les réaliser se mettra en rapport avec les services techniques municipaux et/ou la compagnie fermière pour toute mise au point de l'intervention. Elle respectera également leur cahier de prescription pour la réalisation des travaux.

Conformément à l'article 25 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 1994 relatif aux ouvrages de collecte et de traitement, un contrôle de la qualité des travaux avant mise en service devra être opéré afin de vérifier : étanchéité, bonne exécution des fouilles et de leur remblaiement, qualité des matériaux et dossier de récolement. Lors de la réception des travaux, il sera par conséquent réalisé une inspection télévisuelle et des essais d'étanchéité.

Caractéristiques des ouvrages principaux :

OUVRAGES	CARACTERISTIQUES
Canalisations pour réseau gravitaire	Matériau : PVC CR8 - Diamètre : 200 mm
Regard de visite	Ouvrage préfabriqué en béton ou PEHD- Tampon fonte 250 kN Diamètre : 800 mm
Branchements particuliers	Matériau : PVC CR8 -Diamètre : 160mm
Boîte de branchement privée	Tabouret PVC - Diamètre du tabouret : 316mm Tampon en fonte – Estampillé « EU »

« Les collecteurs seront dimensionnés conformément à l'instruction technique relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations (1977). La localisation des ouvrages de branchement est susceptible de varier en fonction de l'étude technique, l'implantation définie au plan est indicative.



III.2. EAU POTABLE- DEFENSE INCENDIE :

Les travaux seront réalisés conformément au plan PA 8-C annexé et suivant les recommandations du fascicule 71 du CCTG complété des investigations complémentaires et concertations avec le service technique gestionnaire concerné.

Des investigations de terrain menées en parallèle à une consultation des services techniques municipaux et/ou de la compagnie fermière ont permis de définir le projet d'alimentation en eau potable des lots projetés.

Nature des travaux :

Les lots seront raccordés au réseau eau potable existant de l'avenue de Saint Cyr

Au droit de chaque lot et en limite de propriété, un coffret de branchement sera prévu raccordé au réseau principal. Les abris compteur seront de type mural d'un modèle agréé par le service gestionnaire.

Ils seront pré équipés d'un RA avant compteur, d'un clapet purge norme NF et d'une longueur de tuyau sortant du coffret après compteur (1 ml minimum). Les remontées jusqu'au coffret seront équipées de gaines isolantes.

Défense incendie : les hydrants existants permettront d'assurer la défense incendie de l'opération :

✂ ***Carrefour avenue de Saint Cyr – Chemin des Aspres : poteau incendie à 20 m de l'opération (et à 100m du lot 8 le plus éloigné)***

Avant tout commencement des travaux, l'entreprise chargée de les réaliser se mettra en rapport avec les services techniques municipaux et/ou la compagnie fermière pour toute mise au point de l'intervention. Elle respectera également le cahier des prescriptions de la compagnie fermière pour la réalisation des travaux.

Les opérations de raccordement sur des conduites ou des branchements en service seront effectuées par la compagnie fermière.

Caractéristiques des ouvrages principaux :

Ouvrages	Caractéristiques
Canalisations	Matériau : type Pehd 16 bars – bande bleue Diamètre : 75 mm
Branchements particuliers	Matériau : type Pehd 16 bars – bande bleue Diamètre : 25 mm
Poteau incendie	Sans objet

« La localisation des ouvrages de branchement est susceptible de varier en fonction de l'étude technique, l'implantation définie au plan est indicative. »

Le dossier d'exécution sera soumis à l'agrément des services techniques de la commune, et de la compagnie fermière. »



IV - RESEAUX SECS : (Pièce PA8-D)

IV.1. ELECTRICITE :

IV.1.1. Basse tension :

Nature des travaux :

La puissance nécessaire au projet est estimée à 12KVA par lot.

Le lotissement sera alimenté par le poste de transformation existant avenue de Saint Cyr.

L'ensemble du réseau desservant les lots sera souterrain. Les réseaux et branchements seront sous chaussée.

Le raccordement de chaque lot aboutira dans un coffret de branchement implanté en limite du lot.

Un dispositif de coupure de l'alimentation de chaque lot est prévu par le biais d'équipements tels que grille fausse coupure, grille d'étoilement, grille de repiquage.

Le schéma de principe de ces ouvrages est figuré sur le plan PA 8-D joint.

Les réponses techniques auprès du service ENEDIS consulté ne seront effectives qu'après obtention du permis d'aménager.

Caractéristiques des ouvrages principaux :

Ouvrages	Caracteristiques
Câble d'alimentation	Type triphasé Matériau : Aluminium HNS33 Section : $3 \times 240\text{mm}^2 + 95\text{mm}^2$ / $3 \times 150\text{mm}^2 + 70\text{mm}^2$ $3 \times 95\text{mm}^2 + 50\text{mm}^2$ / $4 \times 50\text{mm}^2$
Socle pour grille de fausse coupure	Socle double type S20
Câble de branchement	Type monophasé Matériau : Aluminium HNS33 Section : $2 \times 35\text{mm}^2$ ou $4 \times 35\text{mm}^2$
Coffret pour branchement	Type S22 ou REMBT

IV.1.2. Eclairage public :

Nature des travaux :

L'éclairage public du projet sera assuré par la mise en place de candélabres. Ils seront implantés dans l'emprise de l'espace public.

Le câble d'alimentation sous gaine sera souterrain. La mise à la terre sera obtenue par une cablette de terre rajoutée dans la gaine au conducteur.

Les candélabres seront implantés sur le domaine public (sur trottoir ou espaces verts)

L'installation sera raccordée sur un coffret de comptage spécifique.

Le schéma de principe de ces ouvrages est figuré sur le plan PA 8-D joint.



Caractéristiques des ouvrages principaux :

Ouvrages	Caractéristiques
Câble d'alimentation	Type de classe 2 Matériau : Cu R02V Section : 5 G16Cu R02V ou 3 G16Cu R02V Câblette de terre de section 25 mm ²
Gaine contenant le câble d'alimentation	Type TPC Matériau : PE Diamètre : Ø63 mm
Candélabre	Lanterne TWEET S2 56W ou équivalent sur mat 5m Lanterne IP66 précâblée RAL 3004

Le modèle de candélabre sera soumis à l'agrément du service technique de la commune et pourra, le cas échéant, être remplacé par un autre modèle.

IV.1.3. Vidéoprotection :

Une caméra de vidéoprotection sera installée à l'angle du chemin des Aspres et de l'avenue de St Cyr. Elle sera compatible et raccordée sur le réseau de vidéoprotection de la commune. Cette caméra sera raccordée sur un coffret de comptage spécifique.



IV.2. RESEAU TELECOM :

Nature des travaux :

Le projet sera alimenté à partir du réseau télécom existant sur l'impasse de la Figuerasse.
Les réseaux et branchements seront en souterrain (sous trottoir)
Un regard de branchement sera laissé en attente au droit de chaque lot.
Le schéma de principe de ces ouvrages est figuré sur le plan PA 8-D joint.

Caractéristiques des ouvrages principaux :

OUVRAGES	CARACTERISTIQUES
Gaines réseau	Type TLST – 5 gaines réseau Matériau : PVC Diamètre : 45mm
Chambre de tirage	Type L1T – L2T – L3T Classe 250KN à 400KN
Gaines de branchement	Type TLST – 2 gaines branchement Matériau : PVC Diamètre : 45mm
Regard de branchement	Dimension : 30mm * 30 mm Tampon fonte ou composite 125KN

V – ESPACES VERTS :

L'aménageur prévoit la plantation d'arbres d'alignement sur l'avenue de Saint Cyr.
Les essences d'arbres seront choisies en concertation avec le service Espaces Verts de la commune.

Le choix des essences de végétaux doit chercher à répondre à plusieurs critères : limiter les risques d'allergies, limiter le risque incendie, ne pas consommer trop d'eau et ne pas être une espèce invasive.

VI - COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Une aire de collecte des déchets existe sur l'avenue de Saint Cyr face à l'opération.

